**[86:A:4]**

**Ordonnance rendue à la suite d'un appel : variante**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

ORDONNANCE

LE PRÉSENT APPEL, qui a été interjeté par le demandeur à l'encontre de l'ordonnance en date du [*date*] du protonotaire [*nom*], a été entendu aujourd'hui à [*lieu*].

APRÈS AVOIR LU l'ordonnance en date du [*date*] du protonotaire [*nom*] et les motifs qui l'appuient, après avoir lu les actes de procédure déposés dans la présente action, et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs du demandeur et du défendeur,

1. LE TRIBUNAL ANNULE l'ordonnance en date du [*date*] du protonotaire [*nom*].

2. LE TRIBUNAL ORDONNE la radiation des paragraphes 8 et 9 de la défense.

3. LE TRIBUNAL AUTORISE le défendeur à remettre une défense modifiée dans les ... jours du prononcé de la présente ordonnance.

4. LE TRIBUNAL ADJUGE les dépens de la motion présentée devant le protonotaire [*nom*] ainsi que les dépens de la présente motion au demandeur à la condition qu'il obtienne les dépens de l'instance.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)